

Service Environnement et Prévention des risques  
10 rue Claudius Buard  
Immeuble Le Continental  
42000 ST ETIENNE

ST ETIENNE, le 29/11/2022

## Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 16/11/2022

### Contexte et constats

Publié sur 

#### NIGAY S.A.

ZI de la gare  
La Féculerie BP2  
42110 FEURS

Code AIOT : 0054200292

#### 1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 16/11/2022 dans l'établissement NIGAY S.A. implanté ZI de la gare La Féculerie BP2 42110 FEURS. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Cette visite se déroulait dans le cadre du PPC 2022.

**Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :**

- NIGAY S.A.
- ZI de la gare La Féculerie BP2 42110 FEURS
- Code AIOT : 0054200292
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Non Seveso
- led : Oui

Installation de fabrication et conditionnement de caramel

**Les thèmes de visite retenus sont les suivants :**

- installations de combustion

## **2) Constats**

### **2-1) Introduction**

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - le constat établi par l'Inspection des installations classées ;
  - les observations éventuelles ;
  - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
  - le cas échéant la proposition de suites de l'Inspection des installations classées à Madame la Préfète; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Madame la Préfète, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'Inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Madame la Préfète, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

### **2-2) Bilan synthétique des fiches de constats**

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

**Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :**

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
1	Implantation	Arrêté Ministériel du 03/08/2018	/	Sans objet
2	Désenfumage	Arrêté Ministériel du 03/08/2018	/	Sans objet
3	Accessibilité	Arrêté Ministériel du 03/08/2018	/	Sans objet
4	Ventilation	Arrêté Ministériel du 03/08/2018	/	Sans objet
5	Installations électriques	Arrêté Ministériel du 03/08/2018	/	Sans objet
6	Issues	Arrêté Ministériel du 03/08/2018	/	Sans objet
7	Alimentation en combustible	Arrêté Ministériel du 03/08/2018	/	Sans objet
8	Détection de gaz	Arrêté Ministériel du 03/08/2018	/	Sans objet
9	Contrôle de l'accès	Arrêté Ministériel du 03/08/2018	/	Sans objet
10	Propreté	Arrêté Ministériel du 03/08/2018	/	Sans objet
11	Moyens de lutte contre l'incendie	Arrêté Ministériel du 03/08/2018	/	Sans objet
12	Mesure périodique de la pollution rejetée	Arrêté Ministériel du 03/08/2018	/	Sans objet

### 2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

-

### 2-4) Fiches de constats

#### N° 1 : Implantation

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 03/08/2018
<b>Thème(s) :</b> Risques chroniques, Règles d'implantation
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> Distances d'éloignement
<b>Constats :</b> L'exploitant respecte les prescriptions de l'arrêté ministériel de référence.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

## N° 2 : Désenfumage

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 03/08/2018
<b>Thème(s) :</b> Risques chroniques, Désenfumage
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> Evacuation des fumées
<b>Constats :</b> L'exploitant respecte les prescriptions de l'arrêté ministériel de référence.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

## N° 3 : Accessibilité

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 03/08/2018
<b>Thème(s) :</b> Risques chroniques, Accessibilité
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> Accessibilité
<b>Constats :</b> L'exploitant respecte les prescriptions de l'arrêté ministériel de référence.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

## N° 4 : Ventilation

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 03/08/2018
<b>Thème(s) :</b> Risques chroniques, Ventilation
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> Accessibilité
<b>Constats :</b> L'exploitant respecte les prescriptions de l'arrêté ministériel de référence.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

## N° 5 : Installations électriques

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 03/08/2018
<b>Thème(s) :</b> Risques chroniques, Installations électriques
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> Installations électriques
<b>Constats :</b> L'exploitant respecte les prescriptions de l'arrêté ministériel de référence.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**N° 6 : Issues**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 03/08/2018
<b>Thème(s) :</b> Risques chroniques, Issues
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> Issues
<b>Constats :</b> L'exploitant respecte les prescriptions de l'arrêté ministériel de référence.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**N° 7 : Alimentation en combustible**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 03/08/2018
<b>Thème(s) :</b> Risques chroniques, Alimentation en combustible
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> Dispositif de coupure
<b>Constats :</b> L'exploitant respecte les prescriptions de l'arrêté ministériel de référence.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**N° 8 : Détection de gaz**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 03/08/2018
<b>Thème(s) :</b> Risques chroniques, Détection de gaz
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> Dispositif de détection
<b>Constats :</b> L'exploitant respecte les prescriptions de l'arrêté ministériel de référence.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

## N° 9 : Contrôle de l'accès

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 03/08/2018
<b>Thème(s) :</b> Risques chroniques, Contrôle de l'accès
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> Contrôle de l'accès
<b>Constats :</b> L'exploitant respecte les prescriptions de l'arrêté ministériel de référence.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

## N° 10 : Propreté

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 03/08/2018
<b>Thème(s) :</b> Risques chroniques, Propreté
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> Propreté
<b>Constats :</b> L'exploitant respecte les prescriptions de l'arrêté ministériel de référence.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

## N° 11 : Moyens de lutte contre l'incendie

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 03/08/2018
<b>Thème(s) :</b> Risques chroniques, Moyens de lutte contre l'incendie
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> Moyens de lutte contre l'incendie
<b>Constats :</b> L'exploitant respecte les prescriptions de l'arrêté ministériel de référence.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

## N° 12 : Mesure périodique de la pollution rejetée

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 03/08/2018
<b>Thème(s) :</b> Risques chroniques, Mesure périodique de la pollution rejetée
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> Mesure périodique de la pollution rejetée
<b>Constats :</b> L'exploitant respecte les prescriptions de l'arrêté ministériel de référence.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

